

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 94 10e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores

CRAINTES DE SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES AUX COMORES !

juillet – août –mi-septembre 2006 1,5 euros ou 300 F Comoriens

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Plusieurs responsables dont l'ancien directeur de la société nationale des hydrocarbures (SCH) des Comores, Aboudou Soefo, ont été interpellés suite à des opérations jugées « peu transparentes » qui porteraient sur près de 70 millions de francs comoriens (142.276 euros). Certains seraient également interrogés en raison de meubles disparus lors du déménagement de logements de fonction. C'est suite à la mise en place des commissions d'enquêtes chargées de contrôler la gestion des entreprises.

Nous apprenons que la plupart des personnes détenues ont été libérées par la chambre d'accusation de la cour d'appel. Du coup, le président comorien en visite en France a annoncé publiquement que comme il y a certains juges qui sabotent leur travail, ils seraient « remplacés par des juges étrangers ».

Le problème est que si les autorités jugent que le pouvoir judiciaire a pris une décision non justifiée, il doit user des moyens de recours pour prendre la décision équitable. Mais le fait de recruter de nouveaux juges suppose que ces derniers pourraient s'auto-censurer et prendre les décisions qui pourraient aller dans le sens des désirs de l'exécutif. Cela pourrait être considéré comme un contrôle masqué du pouvoir judiciaire par les autorités comoriennes.

Par ailleurs, 36 personnes figurant sur une liste élaborée par la présidence de l'Union des Comores ne sont pas autorisées à quitter le territoire selon la police de l'air et des frontières. En principe, ce sont tous ceux qui sont poursuivis et inculpés qui doivent être interdits de sortie du territoire par la justice. C'est suite à des preuves avérées de détournements de fonds qu'ils sont contraints de rester sur place.

En outre, cinq magistrats de la Cour d'appel sont suspendus de leurs fonctions par le ministre de la justice et seront traduits devant leurs pairs du conseil de la magistrature pour « manquement grave à la loi ». Ils sont accusés d'avoir libéré neuf des personnes inculpées dans l'affaire de détournements de deniers publics de la société comorienne des hydrocarbures. Pourquoi le parquet n'a pas fait appel de cette décision ? N'y a-t-il pas des moyens de recours suite à une décision de la Cour d'appel ?

Le président de l'Union aurait enfin affirmé que si les magistrats ne font pas leur travail « convenablement », il va faire appel à des juristes étrangers. Le problème, c'est que si les nouvelles autorités comoriennes font appel à ces juges, ces derniers vont prendre leurs décisions de façon à donner satisfaction à l'exécutif, même si ces décisions sont basées sur des éléments juridiques.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

12 juillet: l'ambassadeur de France aux Comores Christian Jacob déclare dans une station de radio à Moroni que « la France espère que le gouvernement Comorien respectera l'engagement contracté par l'État comorien l'année dernière à reporter la question de l'île de Mayotte des discussions de l'assemblée générale des Nations Unies jusqu'en 2007 ».

L'ambassadeur se base sur une « close confidentielle » signée par les anciennes autorités comoriennes et françaises en avril 2005 à Paris lors de la commission franco-comorienne.

Comme les autres organisations, nous demandons aux parlementaires comoriens de dénoncer cet accord signé en catimini et qui met en cause l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

31 juillet: il y a eu des incidents entre des jeunes manifestants spontanés et les gendarmes de l'île autonome d'Anjouan. C'est suite au jugement des présumés coupables de l'attaque armée et du vol à la trésorerie principale de Hombo, Mutsamudu à l'île d'Anjouan.

Cette manifestation spontanée, effectuée juste après les délibérations a pour cause un jugement considéré inéquitable. Les personnes condamnées ont dénoncé en plein procès des responsables politiques et militaires qui seraient les commanditaires de l'attaque du trésor public. Ces jeunes ont érigé des barricades pour bloquer quelques artères de la ville de Mutsamudu. Les forces de l'ordre ont tiré plusieurs coups de feu en l'air sans faire des blessés.

Nous demandons un nouveau procès selon les normes d'équité reconnues au niveau international.

22 août: le rédacteur en chef du journal Al-Watwan Monsieur Mohamed Younoussa et son directeur général Monsieur Mohamed Boudouri ont été arrêtés par la gendarmerie et placés en garde à vue pendant quelques jours.

Ils sont poursuivis pour « fausse accusation » suite à la publication d'un article relatif à l'enquête en cours sur les affaires de détournement des deniers publics. Cette information rappelle que certains membres de la commission d'enquête sont corrompus ou soudoyés par les présumés coupables.

31 août: Mlle Fatoumiya Mchangama, une lycéenne comorienne résidant en Seine-et-Marne échappe à une expulsion.

Cette lycéenne de 21 ans était invitée à quitter le territoire national après le recours gracieux par le Préfet de la Seine-et-Marne. Cependant, elle a bénéficié de l'indulgence du tribunal administratif de Melun qui a annulé la décision préfectorale. Elle est soutenue par le Réseau Éducation sans Frontière (RESF) qui avait organisé une cérémonie de parrainage en sa faveur au mois de juin dernier.

Restez vigilants, parce que les 26614 exclus de la régularisation peuvent être expulsés à tout moment. Le ministre français de l'Intérieur Nicolas Sarkozy ne veut pas mettre en place le « moratoire » qui prévalait jusque là et empêchait toute expulsion de parents d'enfants scolarisés. Le 15 septembre dernier, il a adressé une note aux préfets, leur enjoignant de mener à bien les mesures d'expulsion tout en précisant qu'il faut éviter les « interpellations dans l'enceinte ou à proximité d'un établissement scolaire ». Ce qui laisse présager qu'ils vont être effectués au domicile familial à l'aube.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM

« L'ironie, c'est qu'il faut obtenir de la Syrie que le Hezbollah cesse cette merde, et tout sera fini... »

Commentaire du président américain Georges Bush chuchotant au Premier Ministre anglais Tony Blair le 24 juillet 2006 au sommet du G 8.

« le maire socialiste de Cachan a décidé de les accueillir dans un gymnase, eh bien maintenant, c'est son problème! »

Extrait de l'intervention de N. Sarkozy ministre de l'Intérieur à l'Université d'Été du MEDEF le 28 août 2006 au sujet de 300 des 700 personnes mises à la rue par 800 policiers le 18 août réfugiés dans ce gymnase.

Déclaration

Par une dépêche de l'agence HZK datée du 19 juillet 2006, nous apprenons que le gouvernement comorien par la bouche de son ministre des Affaires étrangères, M. Ahmed Ben Saïd Jaffar, a décidé de renoncer à réintroduire la question de « l'île comorienne de Mayotte » à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'ONU, comme il l'avait récemment annoncé. Le Ministre des affaires étrangères justifie le recul du gouvernement par des difficultés de procédure et de temps.

Les Comoriens ne peuvent que constater que cette décision a été prise deux jours après la mise en garde de l'Ambassadeur de France à Moroni, M. Job, estimant que le gouvernement comorien ne pouvait revenir sur un « accord secret » signé par le gouvernement du colonel Azali et visant à retirer cette question de l'ONU jusqu'en 2007.

Certes, il y a nécessité de continuité de l'Etat, mais en l'occurrence, il s'agit d'un accord de convenance entre d'une part, le colonel Azali, représenté par le Ministre des Affaires étrangères Amine Soeuf et le Secrétaire Général de son parti (qui n'avait alors aucune fonction au sein de l'Etat), Abdou Soeuf et d'autre part, le ministre de la coopération français Xavier Darcos. A aucun moment les représentants du peuple comorien n'ont donné leur point de vue sur cet « accord secret ». Le gouvernement de M. Sambi pouvait donc s'appuyer sur le non respect du peuple et la décision unilatérale de la part du colonel Azali (d'ailleurs, c'est en ces termes que le candidat Sambi a dénoncé la décision de faire participer aux Jeux des Iles, les athlètes maorais en tant qu'entité) pour ne pas tenir compte de ce fameux « accord secret ».

En tout cas, les révélations de l'Ambassadeur Job expliquent l'arrogance avec laquelle le député René Dosière (PS), qui revenait d'un voyage à Mayotte et dans le reste des Comores, nous avait reçu à l'Assemblée nationale française, en nous annonçant, d'emblée, que même notre propre gouvernement avait signifié à la France et au monde l'abandon de ses revendications sur l'île de Mayotte.

Comme chacun le sait notre association est née précisément au moment de la signature de ces Accords mixtes franco-comoriens pendant lesquels certains représentants de grandes associations comoriennes en France ont pris part, mais étaient écartés des discussions politiques et étaient restés silencieux. Le choix de mettre en place une structure pouvant réclamer le retour de Mayotte dans son giron naturel sans être liée par des demandes d'aides économiques auprès du Ministère des Affaires étrangères se justifiait donc, et se justifie toujours.

Nous avons fait partie des premières associations à avoir félicité le gouvernement du Président Sambi et son ministre des Affaires étrangères Ahmed Ben Saïd Jaffar pour leur décision de ne plus retirer « la question de l'île comorienne de Mayotte » de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU comme l'ont fait leurs prédécesseurs depuis 1995. Nous l'avons fait avec empressement, et avons incité certains à le faire car nous savions d'expérience qu'une telle décision allait être suivie d'une pression énorme de la part des autorités françaises pour faire reculer le gouvernement comorien. Cela n'a pas tardé.

De plus, les mêmes moyens de pression sont employés contre le gouvernement actuel, et notamment le chantage au développement (sous couvert de « codéveloppement » ou de « coopération régionale ») qui reste l'arme la plus efficace du gouvernement français depuis l'accession des Comores à l'indépendance. En effet, comment ne pas relier cette décision du gouvernement Sambi aux remerciements du Président à la France pour son aide économique, lors du discours du 10 juillet dernier ?

Il semble également que notre nouveau ministre des Affaires étrangères ait rapidement repris la langue de bois de ses prédécesseurs, notamment lorsqu'il déclare que les « discussions se poursuivent » ou qu'il veut initier « une approche par le développement » pour parvenir à un règlement rapide de ce contentieux. On croirait entendre les deux ministres précédents. Pendant ce temps, la diplomatie française agit souterrainement pour faire perdre à notre pays toute crédibilité auprès de ses soutiens les plus actifs, en attendant de faire de Mayotte un département français en 2010 comme le prévoit une loi française de 2000.

En somme, nous avons là la première décision anti-constitutionnelle du gouvernement Sambi (au regard des articles 1, 6 et 12 de la Constitution comorienne). Cette décision devrait amener la Cour constitutionnelle, le parlement, les exécutifs des Iles, les partis politiques, les associations et tous les citoyens comoriens à sortir de leur réserve pour condamner la mise au pas du nouveau gouvernement par M. Job, l'Ambassadeur de France.

La constitution comorienne définit clairement les frontières des Comores « telles qu'internationalement reconnues » (article 6 et 12 de la Constitution). Or nous constatons que le nouveau gouvernement, comme le gouvernement précédent pense qu'il peut aller à l'encontre de la Loi fondamentale, malgré un serment sur le Coran, fait cette fois-ci par tous les membres du gouvernement en plus du Président qui a juré de défendre les institutions de l'Etat.

Lors de son point de presse, le Ministre des Affaires étrangères (qui a refusé de répondre aux questions des journalistes) aurait également affirmé son « soutien aux compatriotes pour le traitement qui leur est infligé à Mayotte ». Le Collectif Comores-MasiwaMane pense qu'il n'y a qu'un seul moyen de soutenir réellement nos compatriotes victimes de nombreux abus de la part de l'administration française : c'est de refuser leur expulsion vers les autres îles, comme nous le permet le droit international qui condamne (article 7.1d et 7.2d des statuts de la Cour Pénal International) les déplacements d'êtres humains à l'intérieur d'un même pays. Or il se trouve que la communauté internationale, contrairement au gouvernement Azali, n'a jamais reconnu une frontière entre Mayotte et les trois autres îles. Interdire toute arrivée de bateaux ou d'avions transportant des Comoriens déplacés de Mayotte vers une autre île serait une façon, pour le gouvernement de Sambi, de montrer sa volonté de se démarquer de la diplomatie de « mendiants » qui a caractérisé, particulièrement, les gouvernements du colonel Azali.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères aura également l'occasion d'évoquer l'occupation de l'île comorienne de Mayotte à l'automne prochain, lors de son discours devant l'Assemblée Générale de l'ONU. Nous espérons qu'il ne va pas, comme son prédécesseur, avancer d'hypothétiques « discussions » en cours avec la France pour renoncer à la souveraineté des Comores sur l'île de Mayotte.

Dans tous les cas, l'association Comores-MasiwaMane entend dénoncer les renoncements et les trahisons sur l'intégrité territoriale de notre pays d'où qu'ils viennent, ainsi que les entorses à la loi dont se rend coupable le gouvernement français.

Collectif Comores-MasiwaMane
Comores_masiwamane@yahoo

Le 8 septembre 2006

Monsieur le Président de l'UDF,

Nous avons été très surpris par vos propos tenus dans le Journal de l'île de la Réunion du 26 août 2006 d'autant plus que jusqu'ici vous avez fait preuve de plus de mesure et de pondération s'agissant de la politique nationale. On en vient à nous demander si votre attitude change dès qu'il s'agit de la politique internationale, et en l'occurrence lorsqu'il s'agit d'un petit pays comme les Comores.

Nous sommes étonnés de voir que, quelques semaines après la visite dans l'île de Mayotte de Marine Le Pen, venue faire la chasse aux voix, c'est à votre tour de tenir des coups de menton à la Sarkozy.

Monsieur le Président de l'UDF, nous voudrions connaître votre position sur Mayotte car elle n'est vraiment pas claire dans cette interview. En effet, vous avez tendance à dire une chose et son contraire, ce qui peut traduire une méconnaissance des réalités géopolitiques de cette île et de la région.

Ainsi vous prétendez que Mayotte appartient à la « Maison France » mais vous reconnaissez qu'à « Mayotte, il s'agit de gens de même origine, parfois de la même famille » en parlant des Comoriens de Mayotte et des Comoriens des autres îles. Nous considérons, pour notre part, que Mayotte fait partie de la « Maison Comores ». Après avoir dit cela, comment pouvez-vous expliquer que vous soutenez une politique de séparation des familles, et même de déplacement de population à l'intérieur d'un même pays dont les frontières sont reconnues par la communauté internationale (acte assimilé à un crime contre l'humanité par les statuts de la Cour Pénale Internationale) ?

En outre, vous vous prononcez pour la départementalisation de Mayotte, mais vous voulez qu'on y applique une législation spéciale en déclarant que « le droit du sol ne peut pas continuer à s'appliquer à Mayotte » (idée défendue par vos amis de l'UMP, le parti majoritaire). Par ailleurs, vous reconnaissez que la société maoraise est « très attachée à ses traditions » mais, comme l'ensemble des députés de l'UDF, vous n'avez pas hésité à voter des lois qui, ces derniers temps, « cassent » ces mêmes traditions (Cf. la dernière loi sur l'immigration dans laquelle le mariage traditionnel maorais est rendu inutile et n'est plus reconnu par la loi).

Enfin vous affirmez : « D'abord, l'état français doit dire plus clairement et plus fermement ses conditions aux Comores. Les aides doivent être utilisées plus efficacement ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que vous faites référence à cette « idéologie » colonialiste utilisée contre les Comores (en plus des mercenaires et des barbouzes français) depuis son accession à l'indépendance en 1975 consistant à faire du chantage à la coopération ?

Si c'est à cette pratique que vous faites référence, permettez-nous de vous dire que vous n'innovez pas puisque cela fait plus de trente ans que la coopération française se sert de la modeste aide qu'elle apporte aux Comores pour lui imposer un point de vue sur « la question de l'île comorienne de Mayotte », pour reprendre le vocabulaire de l'ONU. Est-ce que cela a été efficace ? Est-ce que les Comores ont renoncé à leurs revendications sur Mayotte ?

Vous êtes nombreux et de tous bords dans la classe politique française à réclamer l'application des résolutions de l'ONU, ici et là dans le monde. Or cette organisation a voté près de vingt résolutions demandant à l'Etat français de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'Etat comorien, mais en vain. Comment la classe politique française peut-elle continuer à fouler aux pieds les résolutions de l'ONU s'agissant de l'île comorienne de Mayotte tout en demandant à d'autres pays de s'y conformer ?

Nous pensons que vous ignorez plusieurs aspects de cette question de Mayotte que l'UDF, à travers son fondateur, le Président Valéry Giscard d'Estaing (qui a exprimé récemment ses regrets) a contribué à aggraver. Nous voudrions d'a

bord vous rappeler que la situation de Mayotte entre les Comores et la France est plus complexe que ne vous l'ont décrite vos alliés dans l'île.

Au cours de votre récent séjour à Mayotte et à la Réunion, vous vous êtes prononcés pour la départementalisation de Mayotte. Non seulement une telle perspective constituerait une violation flagrante du droit international, mais elle risquerait également de creuser le fossé entre Mayotte et ses îles sœurs et d'anéantir les chances d'un règlement pacifique de ce conflit. Nous vous demandons d'abandonner ce projet de départementalisation et avoir le courage politique d'engager une politique ambitieuse de réunification des quatre îles de l'archipel des Comores.

C'est pourquoi, en tant que citoyens français d'origine comorienne, nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles sur cette question de l'île comorienne de Mayotte, ne serait-ce que pour vous présenter un autre point de vue que celui des anciens leaders du Mouvement Populaire Maorais (MPM). Vous pouvez également avoir un autre son de cloche en lisant les livres qui ont été publiés sur cette question et particulièrement celui d'un haut fonctionnaire français, ancien élève de l'ENA, membre du Conseil d'Etat, Yves Salesse (*Mayotte, l'illusion de la France*, L'Harmattan, 1995).

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de l'UDF l'assurance de nos salutations respectueuses.

Le président du Collectif Comores Masiwamane

Abdou Himaya

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 20 h 30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURES SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom Prénom Adresse
..... Code Postal Ville

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Cultuel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires